

[illegible]

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Sola sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

A cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :

- L'arrêté DL/BPEUP n°66 du 20 août 2024 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel pour les ouvrages associés au projet de dérivation de la canalisation « DN 150-250-LIMOGES LE MOULIN, EX-LIMOGES USINE » sur le territoire de la commune de Jole.

**ARTICLE 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Isle et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 3** - Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Isle et au siège de l'inspection d'Etat, durant un mois.

Fait à Limoges, au village de Limoges Métropole

Signé électroniquement le 01/04/2025

Publié le mardi 05 avril 2025

Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Isle

1 DOCUMENT - Publié le 1 Avril 2025



**26445.pdf**  
(.pdf, 1,3 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**